

Carcassonne, le 13 juillet 2012

Objet : destruction d’emplois EVS dans l’Aude

Madame le Députée,

Monsieur le Député,

Je me permets de vous alerter sur la situation préoccupante de l’emploi dans l’Aude.

En effet, notre département va perdre beaucoup d’emplois à la rentrée 2012 dans l’Education Nationale. Ces emplois sont des CUI-CAE affectés à différentes missions :

* Les aides administratives à la direction d’école, plébiscités par les directeur(trice)s, ces emplois améliorent le fonctionnement de nos écoles. Lors de l’année scolaire 2011/2012, 51 emplois EVS étaient implantés dans l’Aude. Il n’en restera que 17 en septembre 2012 (-34).
* CUI-CAE affectés dans le 2nd degré à des missions de vie scolaire. Il y avait 72 emplois en 2011/2012 ; il n’en restera que 38 en septembre 2012 (-34).
* Assistance aux enfants handicapés. 197 AVSi (assistant vie scolaire individuelle) et AVSco (assistant vie scolaire collectif) étaient employés en 2011/2012. Il n’en restera que 164 en septembre 2012 (-33).

**Ainsi, nous apprenons avec effarement que 101 emplois seront détruits dans l’Aude dès septembre 2012 alors que le gouvernement a accordé 506 emplois aidés supplémentaires à l’Académie de Montpellier, amenant le contingent disponible à 1612 emplois.**

Pour éclaircir cette situation opaque, Frédéric Vaysse, secrétaire régional de l’UNSA, a demandé une audience au Recteur.

Mais déjà, des contractuels ne sont pas reconduits alors que leur situation personnelle nécessite vraiment l’obtention d’un emploi. En effet, comment une personne, conjointe de travailleur handicapé au chômage, peut-elle entendre que Pôle Emploi refuse son renouvellement parce qu’elle n’est pas éligible aux minima sociaux ? Aujourd’hui, beaucoup d’ayants droits sont écartés systématiquement du réemploi. Faute d’un examen attentif de chaque situation, ces salariés en situation déjà précaire vont subir une interruption de contrat et de fait, se retrouver chômeurs.

Pour le SE-Unsa, cela n’est pas acceptable.

Si bien évidemment, l’assistance au handicap doit être traitée avec attention, nous observons que ces choix se font une nouvelle fois au détriment de l’aide administrative aux directeurs d’écoles.

Dans la majorité des départements, ils vont donc connaître, dès la rentrée, une nouvelle dégradation des moyens pour assurer au mieux leur fonction.

En tant qu’élu(e) de proximité, vous connaissez bien les directrices et directeurs d’école.

Cette aide plébiscitée sur le terrain avait permis de faciliter le fonctionnement des écoles, notamment du point de vue du secrétariat et de l’accueil des familles. Sa disparition, si elle devait se confirmer, enclencherait de fait un conflit à la rentrée.

Le SE-Unsa a salué la refondation de l’École et la priorité donnée au primaire. Les directeurs constituent un maillon essentiel des évolutions importantes à venir. Ils ne doivent pas être oubliés.

Je vous remercie par avance d’intervenir pour le rétablissement des EVS et donc de cette aide précieuse pour un bon fonctionnement du service public.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en mon profond attachement à l’Ecole Publique Laïque.

Rémy-Charles Sirvent

Secrétaire départemental